

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absent excusé : Madame BOUCHET Françoise, Messieurs DE BRUYNE Vincent et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Monsieur donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

1. CONVENTION DE SERVITUDES : DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 52/2023 du 28/09/2023 concernant l'établissement d'une convention de servitude avec Mme CHEBILLE pour le raccordement du futur lotissement.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu de nombreux problèmes et les expose.

Cette procédure ne pouvant aboutir, il demande au conseil municipal d'approuver l'abandon de celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'abandonner le dossier de convention de servitude avec Mme CHEBILLE.

CONVENTION DE SERVITUDES : DROIT DE PASSAGE – DOSSIER LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle solution pour raccorder le lotissement, et celle-ci est possible en passant sur les parcelles B 698 et B 699, appartenant à Mme BOUCHET Isabelle.

Mme BOUCHET Isabelle a donné son accord.

Monsieur le Maire propose dans ce cadre de constituer une convention de servitudes de passages pour les réseaux enterrés pour accéder à la parcelle B 109, futur lotissement communal, avec Mme BOUCHET Isabelle.

Monsieur le Maire que les frais d'acte seront à la charge de la commune de LES OMERGUES.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régulariser la constitution des servitudes de passage présentées ci-dessus avec Mme BOUCHET Isabelle, dit que l'acte sera signé chez Maître Valérie VACHIER, que les frais seront à la charge de la commune de LES OMERGUES et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents relatifs à cette affaire.

2. PROJET ACHAT TERRAIN ET BATIMENT

Information au conseil suite à la réunion avec la DDT, qui a fait un compte rendu détaillé.

Le conseil autorise Monsieur le maire à poursuivre les démarches.

3. PROJET ACHAT TERRAIN ANCIENNE SCIERIE

Information au conseil suite à la réunion avec la DDT, qui a fait un compte rendu réalisé.

Le conseil autorise Monsieur le maire à poursuivre les démarches.

4. CONVENTION PATURAGE

Ce point est reporté à une date ultérieure.

5. PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la prime de pouvoir d'achat, d'un montant maximum de 800 euros pour un temps plein, est versée aux agents dont la rémunération brute est inférieure à 39 000 euros par an (3 250 euros brut par mois). Dans la fonction publique d'État et la fonction publique

hospitalière, le versement de cette prime est obligatoire. Dans la fonction publique territoriale en revanche, il est facultatif et dépend d'une décision de l'organe délibérant, au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales.

La délibération doit être, au préalable, présentée devant le comité social de la collectivité ou du centre de gestion auquel elle est rattachée. Monsieur le Maire précise que les agents vacataires n'ont pas droit à cette prime. Il propose de présenter une délibération accordant la prime aux 2 agents titulaires de la commune, au prorata de leurs horaires, au Centre de Gestion 04. Lorsque cette délibération aura été validée par le Centre de Gestion 04, il sera nécessaire de voter une délibération pour verser cette prime, lors d'un prochain conseil.

Accord à l'unanimité des conseillers sur le principe de cette prime.

6. DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits du budget principal, et d'abonder le chapitre 014 « atténuations de produits » sur le compte 7498 « autres reversement sur dotations ».

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2023	DM 2023	AUGMENTATIO N	DIMINUTIO N	SITUATION NOUVELLE
DF 615221	18000.00 €	-1400.00 €	0.00 €	-480.00 €	16120.00 €
DF 7498	0.00 €	0.00 €	480.00 €	0.00 €	480.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce virement de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés ci-dessus

7. QUESTIONS DIVERSES

- DEVIS PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de protéger les données informatiques de la commune pour éviter de les perdre en cas d'incident électrique ou autre problème.

Le devis de l'entreprise Office Center qui assure la maintenance de notre informatique est de 1010.00 €HT, décomposé comme suit :

- D'une part, l'installation en local d'un serveur de données (2 To), du logiciel et d'un onduleur pour sauvegarder automatiquement les données de nos ordinateurs pour un montant d'investissement de 863,00 € HT ;
- D'autre part, une sauvegarde automatique et sécurisée de ces données (1 To) hébergées en France dans le Cloud, pour un abonnement annuel de 147,00 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'installation d'un serveur pour la protection des données informatiques de la mairie, valide le devis de l'entreprise Office Center pour un montant de 1010.00 € HT présenté ci-dessus, dit que les crédits seront prévus au budget 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- devis pour la réparation des dégâts, suite au cambriolage de la Maison de Pays.

La séance est levée à 20h00

**Le Maire,
Alain COSTE,**

